

TERMES DE REFERENCE

Contrôle et surveillance de travaux de réhabilitation de 15 bureaux de communes cibles dans les régions Atsinanana et Fitovinany

CONTEXTE

Le Projet de Transformation Economique pour la Croissance Inclusive (PIC 3) est un projet du Gouvernement de la République de Madagascar mis en place avec le soutien de la Banque Mondiale. Le Projet a pour but de promouvoir la croissance inclusive à travers l'appui à des secteurs-clés dans des zones d'intervention sélectionnées dont la Région Atsinanana et la Région Fitovinany.

Le projet inclut une composante « Renforcement de la gouvernance locale » qui vise à renforcer les capacités institutionnelles des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour leur permettre d'appliquer les principes de bonne gouvernance, de soutenir l'essor des filières porteuses priorisées et d'optimiser la redistribution des fruits de la croissance au niveau local.

A cet effet, une approche intégrée incluant un programme de renforcement des capacités, la dotation d'équipements et fournitures, des travaux de réhabilitation de bâtiments communaux, et un programme d'octroi de subventions est mise en œuvre pour contribuer à lever les contraintes liées au développement du secteur tourisme et des filières agri-business priorisées dans les communes d'intervention du Projet.

Un Bureau d'études, dénommé le Consultant, sera recruté pour effectuer les prestations décrites dans les présents Termes de référence concernant le contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation des bureaux des 15 communes listées ci-après.

OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission du bureau d'études s'étale sur sept (07) mois par lot soumis, y compris la période d'intervention pour la Réception Définitive des travaux. Les descriptifs de la mission sont :

- Garantir la bonne gestion financière et le suivi-évaluation de l'exécution du contrat des travaux de génie civil ;
- Apporter son savoir-faire et assurer le contrôle technique quantitative et qualitative jusqu'à la **réception définitive** des travaux de génie civil ;
- Contrôler et assurer le suivi de l'application des mesures environnementales recommandées par le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de chaque chantier de construction ou de réhabilitation ;
- Assurer le reporting périodique et à la demande du Client de la situation des travaux ;
- Appuyer le Client de manières techniques et administratives pour que les décisions prises soient financièrement et techniquement favorable à l'Administration ;
- Assurer la facilité d'accès au Client aux documents disponibles pendant l'exécution des travaux ;
- Assurer le classement des diverses correspondances administratives, techniques et financières durant l'exécution des travaux jusqu'à la restitution des plans de recollement.

PORTEE DE LA MISSION

La mission est répartie en 15 lots pour les 15 Communes concernées.

Les délais prévisionnels des travaux et le regroupement des communes d'intervention sont détaillés ci-dessous.

Le délai prévisionnel des travaux est estimé à 6 mois par Commune d'intervention.

| Lot n° | Nom de la Commune | District | Région | Délai d'exécution (Jours) |
|--------|----------------------|--------------|------------|---------------------------|
| 1 | Toamasina Suburbaine | Toamasina II | Atsinanana | 6 mois |
| 2 | Antetezambaro | Toamasina II | Atsinanana | 6 mois |
| 3 | Foulpointe | Toamasina II | Atsinanana | 6 mois |
| 4 | Amboditandroho | Toamasina II | Atsinanana | 6 mois |
| 5 | Vohitranivona | Brickaville | Atsinanana | 6 mois |
| 6 | Andovoranto | Brickaville | Atsinanana | 6 mois |
| 7 | Antsampanana | Brickaville | Atsinanana | 6 mois |
| 8 | Sahamatevina | Vatomandry | Atsinanana | 6 mois |
| 9 | Tsivangiana | Vatomandry | Atsinanana | 6 mois |
| 10 | Maintinandry | Vatomandry | Atsinanana | 6 mois |
| 11 | Betsizaraina | Mahanoro | Atsinanana | 6 mois |
| 12 | Ambodiharina | Mahanoro | Atsinanana | 6 mois |
| 13 | Masomeloka | Mahanoro | Atsinanana | 6 mois |
| 14 | Ambodibonara | Mahanoro | Atsinanana | 6 mois |
| 15 | Manakara | Manakara | Fitovinany | 6 mois |

Prestations relatives au contrôle et surveillance des travaux de génie civil

Le Consultant sera responsable des tâches suivantes pour ses prestations de **Contrôle et Surveillance des travaux** :

- Vérification de tous les documents techniques, administratifs et financiers préliminaires au démarrage des travaux, y compris l'approbation des dossiers d'exécution préparés par l'entreprise. Il est à noter que les dossiers d'études techniques de ces petits travaux ont été élaborés par les Assistants techniques du Projet ;
- Contrôle et vérification qu'un mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs (proportionnel à la taille de l'entreprise) existe au sein de l'entreprise ;
- Prise en main de l'Entreprise ;
- Réception technique des installations de chantier ;
- Réception et agrément des matériaux avant leurs mises en œuvre ;
- Analyse et soumission aux autorités concernées et au Projet PIC de toutes suggestions sur les modifications éventuelles à apporter au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- Établissement des constats de mesure, des attachements contradictoires et des décomptes

- Anticipation, identification et règlement des problèmes ou des réclamations éventuels ;
- Etablissement de fiches de suivi hebdomadaires comprenant la situation d'avancement de l'exécution des travaux et de l'établissement la Mission de Contrôle ;
- Etablissement des rapports d'avancement mensuel ;
- Réception technique des travaux, avant la réalisation de la réception provisoire en présence du représentant habilité de l'Entreprise, du Maître d'ouvrage, et du Projet PIC ;
- Etablissement d'un rapport final et transmission des documents de recollement au Client ;
- Prévision et descente sur chantier deux fois par trimestre et par chantier pendant la période de garantie d'un an après la réception provisoire ;
- Préparation de la réception définitive des travaux à la fin de la période de garantie en présence du représentant habilité de l'Entreprise, du Maître d'ouvrage, et du Projet PIC ;
- Etablissement du Rapport Final définitif.

Prestations relatives à la Sauvegarde environnementale et sociale :

Activités assurées par le Spécialiste environnemental et social du consultant :

- Mise en place des outils de surveillance environnementale à travers le PGES de travaux ;
- Mise en œuvre des mesures préconisées par le PGES de chantiers ;
- Elaboration du Plan de protection environnementale et sociale à suivre sur le chantier de construction ;
- Contrôle avant le démarrage des travaux que les travailleurs des entreprises aient « un contrat de travail signé, et soient signés individuellement un code de conduite » ;
- Vérification de l'application des mesures de sauvegardes applicables pendant l'exécution des travaux ;
- Anticipation, identification et résolution du problème environnemental inhérent aux travaux ;
- Respect de normes de sécurité environnementale et sociale suivant les Directives de la Banque mondiale ;
- Mise en place du mécanisme de gestion de plaintes, recensement des incidents, analyse et apport des réponses adéquates ;
- Maintien du mécanisme de prise en charge de réclamations avec le principe de la confidentialité, particulièrement la protection de toute personne rapportant des accusations de Violence basée sur le genre (VBG) et d'Exploitation sexuelle abusive (EAS) ;
- Présentation des actions de sensibilisation et formation en matière de IST/SIDA, VBG-EAS/HS ;
- Assistance à l'entreprise à la mise en place des dispositifs pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 sur le chantier ;
- Rapport mensuel relatif à la sauvegarde environnementale et Sociale.

La rédaction de la méthodologie détaillée de la mission est laissée à l'initiative du consultant et sera décrite dans sa proposition. Toutefois, le Consultant considérera les principes de base suivants dans son élaboration:

- Elle doit restituer de façon claire la compréhension du mandat du Consultant ;
- Les autorités locales concernées seront impliquées durant la mise en œuvre des travaux ;
- Le chronogramme d'exécution des prestations doit être en cohérence avec le déploiement du personnel et les moyens mis en œuvre.

RAPPORT ET CALENDRIER DES RAPPORTS

Le Consultant remettra au PIC les livrables ci-après :

| Produits livrables | Nombre d'exemplaires | | Délai de livraison | |
|--|---------------------------|--|--------------------|---|
| | Version provisoire | Version définitive | Version provisoire | Version définitive |
| Fiche de Suivi hebdomadaire | Version électronique | Version électronique | Chaque vendredi | - |
| Rapport mensuel contrôle et surveillance | 01 + Version électronique | 02 | M+05 j | M +10j |
| Rapport mensuel de suivi de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales | 01 + Version électronique | 02 | M+05 j | M +10j |
| Rapport Final + plan de recollement | 02 | 03 + 01 support informatique+ plans de recollement | 07j après RP | 05j après la réception des observations |
| Rapport Final définitive (RD) | 02 | 03 + 01 support informatique | 05j après RD | 05j après la réception des observations |

DONNEES, SERVICES LOCAUX, PERSONNEL ET EQUIPEMENT A ASSURER PAR LE PROJET

Aucun intrant ou équipement nécessaire à la réalisation de la mission n'est fourni par le Projet.

Les soumissionnaires devront identifier et chiffrer clairement dans leur méthodologie les équipements et intrants requis, leur disponibilité et ou proposition de mise à disposition aux équipes du consultant.

Le Projet mettra à la disposition du Consultant toutes les informations et les documents disponibles jugés utiles pour son intervention.

PROFIL DU CONSULTANT

Sont invités à se manifester, les bureaux d'études ayant les critères de sélection ci-dessous :

- avoir au moins cinq (05) années d'expériences justifiées en matière de contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et/ou de réhabilitation de bâtiments ;
- avoir réalisé avec succès, au moins trois (03) prestations similaires justifiées au cours des Dix (10) dernières années, en tant que Titulaire de marchés de Contrôle et Surveillance.

Est considéré comme un atout :

- Expérience d'une prestation similaire avec des Projets financés par des bailleurs de Fonds internationaux des trois dernières années

Dans le cadre de ces prestations objet des présents termes de référence, l'équipe du Consultant comprendra **au minimum** :

- un (01) Chef de mission, ingénieur en BTP, ayant réalisé au moins Quatre (04) missions en contrôle et surveillance de travaux d'aménagement et/ou de réhabilitation de bâtiments, en tant que Chef de Mission et/ou Ingénieur de Contrôle;
- deux (02) ingénieurs de contrôle, ingénieur en BTP, ayant réalisés chacun au moins deux (02) missions en contrôle et surveillance de travaux d'aménagement et/ou de réhabilitation de bâtiments, en tant qu' Ingénieur de Contrôle et/ou Ingénieur de surveillance;
- un (01) spécialiste environnemental et social, Bac +4 en sciences environnementales ou dans un domaine apparenté, ayant réalisé au moins trois (03) missions de suivi environnemental dans des travaux d'infrastructure
- Quinze (15) Techniciens supérieurs en BTP, ayant réalisés chacun au moins trois (03) missions en tant que surveillant de chantier en travaux d'aménagement et/ou de réhabilitation de bâtiments.

La quantité d'intervention de l'ensemble du personnel est estimée à :

| N | Composition de l'Equipe | Unité | Nombre | Durée | Quantité Total |
|----------|---|--------------|---------------|--------------|-----------------------|
| 01 | Ingénieur de contrôle Chef de mission | Homme/mois | 01 | 6 mois +1 | 07 |
| 02 | Ingénieurs de Contrôle | Homme/mois | 02 | 6 mois +1 | 07 |
| 03 | spécialiste environnemental et social | Homme/mois | 01 | 6 mois +1 | 07 |
| 04 | Techniciens supérieurs en BTP | Homme/mois | 15 | 6 mois | 90 |

Annexe 1 LOCALISATION

DISTANCE DES COMMUNES PAR RAPPORT AUX PRINCIPALES VILLES LES PLUS PROCHES

| Nom de la Commune | Coordonnées géographiques (GPS) | Moyen de déplacement | Principal axe routier de dessert | Accessibilité | Distance par rapport au chef-lieu de district (km) |
|---|---------------------------------|----------------------|----------------------------------|--------------------------|--|
| <i>District Toamasina II – Région Atsinanana</i> | | | | | |
| Toamasina Suburbaine | 18°07'24"S 49°23'48"E | Voiture | Route RN5 + Secondaire (1km) | Accessible toute l'année | 0 |
| Antetезambaro | 18°00'16"S 49°24'23"E | Voiture | Bord de la route RN5 | Accessible toute l'année | 12 |
| Foulpointe | 17°40'43"S 49°30'49"E | Voiture | Bord de la route RN5 | Accessible toute l'année | 54 |
| Amboditandrорoho | 18°17'32"S 49°21'15"E | Canot | Canal de pangalane | Accessible toute l'année | 18 |
| <i>District Brickaville – Région Atsinanana</i> | | | | | |
| Vohitrانivona | 18°44'12"S 49°24'23"E | Voiture | Route RN2 + Secondaire (5km) | Accessible toute l'année | 25 |
| Andovoranto | 18°57'19"S 46°06'34"E | Voiture | Route RN2 + Secondaire (25km) | Accessible toute l'année | 27 |
| Antsampanana | 18°58'59"S 48°56'36"E | Voiture | Bord de la route RN2 | Accessible toute l'année | 30 |
| <i>District Vatomandry – Région Atsinanana</i> | | | | | |
| Sahamatevina | 19°16'25"S 48°54'53"E | Voiture | Bord de la route RN11A | Accessible toute l'année | 12 |
| Tsivangiana | 19°39'07"S 48°47'03"E | Voiture | Route RN11A + Secondaire (2km) | Accessible toute l'année | 44 |
| Maintinandry | 19°25'40"S 48°55'55"E | Voiture | Route Secondaire (Ex RN11A) | Accessible toute l'année | 12 |

| Nom de la Commune | Coordonnées géographiques (GPS) | Moyen de déplacement | Principal axe routier de dessert | Accessibilité | Distance par rapport au chef-lieu de district (km) |
|---|---------------------------------|----------------------|---|--------------------------|--|
| <i>District Mahanoro – Région Atsinanana</i> | | | | | |
| Betsizaraina | 19°57'42"S 48°45'09"E | Voiture | Route RN11A + RNT23 | Accessible toute l'année | 13 |
| Ambodiharina | 20°00'38"S 48°46'06"E | Voiture et/ou canot | Bord de la route RN11A et du Canal de Pangalane | Accessible toute l'année | 10 |
| Masomeloka | 20°16'55"S 48°37'32"E | Voiture et/ou canot | Bord de la route RN11A et du Canal de Pangalane | Accessible toute l'année | 47 |
| Ambodibonara | 20°18'59"S 48°30'54"E | Voiture et/ou canot | Bord de la route RN11A et du Canal de Pangalane | Accessible toute l'année | 65 |
| <i>District Manakara – Région Fitovinany</i> | | | | | |
| Manakara | | Voiture | RN12 | Accessible toute l'année | 0 |